

	<p style="text-align: center;">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p style="text-align: center;">n° d'ordre 24165</p>
---	---	--

SEANCE du : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Vente de matériel

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Pour la vente de biens mobiliers d'occasion, la Commune de Bressuire utilise la plate-forme Agorastore qui est un site d'enchère.

Il a été vendu par l'enchère n° 78 un Iveco benne double cabine 35C12 Immatriculation BL166LN pour un montant de 5 632 € à l'entreprise WM Meca Loc 51530 PIERRY (véhicule acheté en 2014 pour 20 548 €)

Il a été vendu par l'enchère n° 80 un tracteur John Deere 3036 E + chargeur frontal immatriculation CE 505 FC pour un montant de 6 368 € à Bisson Sebastien 14210 AVENAY (matériel acheté en 2015 pour 10 133 €)

Ces biens sont entièrement amortis.

L'arrêté de délégation de madame le Maire précise que pour les cessions d'actifs le seuil de délégation est limité à 4 600 € par cession.

Le conseil municipal doit donc valider la vente de ces deux matériels aux conditions précisées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_165-DE
 Date de télétransmission : 19/09/2024
 Date de réception préfecture : 19/09/2024

- **D'ACCEPTER** la vente de l'Iveco benne pour un montant de 5 632 €, et le tracteur John Deere pour un montant de 6 368 €.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIZR



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_165-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024